



Déterminé·e·s à imposer un autre avenir !



Chaque début d'année est l'occasion de prendre des bonnes résolutions et d'adopter une ligne de conduite en accord avec ses valeurs. Pour nous, les choses sont claires : il est urgent d'imposer un avenir respectueux de la planète et de ses habitant·e·s, lutter contre toutes les discriminations, se battre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, être aux côtés des agent·e·s...

De jolis cadeaux !

La période de Noël est passée et pourtant le gouvernement a toujours des cadeaux pour nous ! Vous en trouverez un certain nombre en page centrale de ce numéro. Ce n'est qu'une partie de la loi de transformation de la fonction publique adoptée cet été. Il est aussi prévu des ruptures conventionnelles, conditionnées à la restructuration des postes. Rien de tel qu'une petite fiche de poste légèrement modifiée pour faire comprendre à un·e agent·e que son intérêt est de quitter son poste au plus vite...



Et bien sûr, la suppression du CHSCT et du CTAC au « profit » d'une instance fourre-tout, le Comité Social d'Administration, qui risque fort, d'être rapidement débordée par le nombre de dossiers à traiter.

Retraites : vivre pas survivre !

Et puis bien sûr, dans l'actualité, l'épineux dossier de la réforme des retraites. On a déjà écrit tout le mal que nous pensons de cette réforme. Mais redisons-le :



- 1 000 € de pension minimum promis pour une carrière complète au Smic, toujours en deçà du seuil de pauvreté étaient déjà garantis par... la loi sur les retraites de 2003 ! Et sur cette somme, les retraité·e·s présent·e·s sur les ronds-points depuis plus d'un an ont suffisamment expliqué que ça ne permet pas de vivre !



- L'égalité entre les femmes et les hommes dans les retraites passe d'abord et avant tout par l'égalité salariale ici et maintenant ! Ceux qui bénéficient des meilleurs salaires seront aussi ceux qui bénéficieront des meilleures retraites, points ou pas !

- Suivant le travail fourni tout au long de la carrière et l'âge d'entrée dans la vie active, la capacité à supporter de travailler jusqu'à 64 ans n'est pas la même ! Un âge identique pour toutes et pour tous n'est pas équitable !

- La dégradation des régimes de retraites s'explique avant tout par les coupes dans la masse salariale de la fonction publique ! Malgré la poursuite des politiques d'austérité, le déficit projeté par le Comité d'Orientation des Retraites à l'horizon 2025 ne serait que de 0,3 % à 0,7 % du PIB. On est loin des discours catastrophistes rabâchés par le gouvernement !

Et vous, votre bonne résolution ?

On vous a expliqué à quel point la loi de transformation de la fonction publique va être préjudiciable aux agent·e·s à chaque moment et dans tous les aspects de la carrière...

On vous a donné de bonnes raisons pour vous mobiliser contre la réforme des retraites et mettre fin à ce projet de réforme délirant !

L'engagement syndical doit être fort pour contrer les mauvais coups faits à la fonction publique et à ses agent·e·s aujourd'hui et dans les années à venir ! Alors, si vous adhérez à notre syndicat ?

Les cadeaux du gouvernement et de l'État (ce qui nous attend)



Transformation du Secrétariat général : novlangue et blabla

Le but de cette nouvelle transformation est de « faire émerger un secrétariat général plus agile et efficient concentré sur la production de valeurs ». Mais, rassurons-nous, cela se fera avec une « comitologie dédiée »... Ce n'est pas nous qui le disons mais bel et bien le SG lui-même et ces deux phrases donnent bien la tonalité de l'ensemble : beaucoup de novlangue pour une pseudo-modernité !

Comme on est maintenant, quasi systématiquement, en « mode projet », 12 chantiers vont être engagés. Deux d'entre eux ont retenu notre attention.

Le premier porte sur l'« accompagnement RH de la transformation de la DGE »... Mieux vaut tard que jamais ! Plus de un an après les premières annonces de restructuration, on sait à quel point l'accompagnement des agent-e-s n'a pas répondu aux problématiques rencontrées : pas assez de moyens, pas en phase avec les difficultés rencontrées, pas assez de pouvoir

du SRH sur les instances de la DGE... Le résultat on le connaît : encore près d'une trentaine d'agent-e-s « sans solution » alors que dans le même temps il reste environ 70 postes à pourvoir !

Le deuxième chantier a pour objectif de « donner un nouvel élan à la politique de santé sécurité au travail ». Il est prévu de « sortir des postures ». Lesquelles ? Celles qui consistent à considérer que si ça ne marche pas c'est toujours de la faute de l'agent-e ? Celles qui considèrent ces mêmes agent-e-s comme des unités de travail flexibles, mobiles, « agiles » sans se plaindre ? À nouveau, soyons rassuré-e-s, le secrétariat général va s'adjoindre les conseils de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Le problème c'est que cette structure, comme son nom l'indique, travaille principalement sur les conditions de vie au travail, peu sur la santé et la sécurité des agent-e-s. Autre point fort de l'ANACT : l'accompagnement au changement... Vu le programme présenté aux agent-e-s, c'est peut-être surtout pour ça qu'on a besoin d'elle au secrétariat général !



CPF : à utiliser sans modération

Le compte personnel de formation fait partie d'un dispositif plus large, le compte personnel d'activité (CPA). Le CPA concerne tous les fonctionnaires, titulaires et agent-e-s contractuel-le-s, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le CPA a pour objectifs de renforcer l'autonomie de son titulaire dans la mobilisation de son droit à la formation (CPF) et de faciliter son évolution professionnelle.

Vous pouvez d'ores et déjà visualiser vos droits acquis et les modalités d'utilisation en activant votre compte en ligne www.moncompteformation.gouv.fr. Celui-ci sera alimenté d'un nombre d'heures maximal par année de travail fixé par décret à compter du 1^{er} janvier 2020.

Sud Centrale Solidaires demande qu'une campagne d'information claire et précise soit faite sur le sujet régulièrement. Notamment en direction des agents de catégorie C (ceux sans diplôme bénéficient de majoration d'heures) qui ont actuellement les taux de formation les plus bas.



L'administration centrale de demain

La circulaire du 5 juin dernier du premier ministre avait pour maîtres-mots : efficacité, simplification, décentralisation... Cela se traduit par des comités techniques d'administration centrale (CTAC) quasiment tous consacrés à l'examen de projets de décrets sur l'organisation des directions ne mentionnant pas

toutes les strates la composant.

Aujourd'hui, dès lors qu'une réorganisation est décidée, les représentant-e-s du personnel sont amenés à donner leur avis dans les instances paritaires (CHSCT et Comités techniques). Les organisations syndicales peuvent ainsi suivre le processus en insistant sur l'accompagnement des agent-e-s, leurs besoins et leurs vécus, et éventuellement susciter la mise en place des aides légales (prime de restructuration, CIA...). Demain, par le biais de ces nouveaux textes, les représentant-e-s du personnel ne seront plus systématiquement consulté-e-s sur des changements intervenant à des niveaux inférieurs à la sous-direction, c'est-à-dire les bureaux, les missions, les pôles, les départements... Pour une administration qui n'arrête pas de brandir la concertation avec les agent-e-s pour justifier ces « transformations », ça la fiche mal !

D'autres points de simplification sont encore à venir. Par exemple, la réduction du nombre de structures avec des fusions ou des rattachements d'entités administratives comptant moins de 100 ETP... Ou bien encore le fait que « certaines fonctions ou missions puissent être intégralement délocalisées en région ». Rien de bien rassurant.

Administration aux agent·e·s de Bercy (tend en 2020)



L'action sociale des MEF menacée. Un peu d'histoire...

L'action sociale des MEF, mal connue des agent·e·s de Bercy, regroupe pourtant des associations œuvrant au plus près de notre vie quotidienne depuis des années. La restauration gérée par l'AGRAF, les logements et les prêts sociaux par l'ALPAF et les vacances et loisirs par l'EPAF, mais aussi la réservation de berceaux en crèche, des sorties pour les actif·ve·s et retraité·e·s. Il y a 30 ans, alors que d'autres ministères faisaient le choix d'avantages individuels, aux MEF, ce sont les intérêts collectifs qui ont été négociés par les organisations syndicales. Le conflit de 1989 a débouché sur des avancées uniques pour notre ministère : doublement du budget de l'action sociale, programme de réservation de 3 000 logements, création d'une aide et d'un prêt à la première installation, renforcement des délégations et du rôle des représentant·e·s du personnel...

Malheureusement, depuis les années 2010, l'administration se désengage de ce champ : suppression d'emplois dans les délégations départementales, coupes budgétaires, diminution des moyens humains... Mais cela ne suffit plus aux pourfendeurs de l'action sociale ministérielle. Il leur en faut toujours plus !

C'est encore notre action sociale qui est visée dans un rapport commandité par le Service des ressources humaines et remis en décembre 2019 aux organisations syndicales. Ce rapport remet en cause toute l'action sociale tissée peu à peu avec les organisations syndicales.

- Il vide les CDAS de leurs prérogatives, il recentre l'action sociale, sous prétexte d'harmonisation, sur le secrétariat général, ne laissant plus aucune place aux représentant·e·s du personnel.
- Il régionalise l'action sociale alors que les organisations syndicales ont toujours voulu une action sociale départementale pour plus de proximité.
- Il entérine la fusion des associations et la disparition du patrimoine mis à disposition de l'EPAF.

Rappelons les principes que nous défendons :

- L'action sociale doit être accessible à toutes et tous, actif·ve·s ou pensionné·e·s, fonctionnaires ou contractuel·le·s, ainsi qu'à leurs ayants-droits !
- Les associations doivent conserver leur autonomie et le contrôle de leur budget, et ce afin de garantir la pérennité de leur champ d'activité respectif !

Par ailleurs, nous refusons la fusion des associations qui permettrait aux MEF de faire l'économie de la subvention ministérielle, sans aucun bénéfice pour les agent·e·s !



Lignes directrices de gestion

Ne dites plus « mobilité » (so 2019 !), dites « lignes directrices de gestion en matière de mobilité », nouveauté de la Loi de transformation de la fonction publique !

Ces LDG sont mises en place pour des durées de 5 ans et doivent être soumises aux représentant·e·s du personnel. Même après plusieurs réunions, on n'a pas compris l'intérêt de cette nouvelle dénomination. Ce qu'on a compris en revanche c'est que le législateur (et le gouvernement et l'administration) a considéré que les fonctionnaires n'étaient pas assez mobiles, pas assez agiles (sic). Et après la disparition des CAP, il fallait bien trouver un dispositif pour répondre aux demandes des agent·e·s ou mieux encore pour les susciter. En l'occurrence c'est bien de cela dont il s'agit, les agent·e·s **doivent être mobiles**. Ils devront même l'être tous les 5 ans. Il ne s'agira pas forcément d'une mobilité géographique (vous imaginez, déménagez tous les 5 ans ?) mais d'une mobilité fonctionnelle (changement d'emploi). Ceux et celles qui ne l'auraient pas fait se verront proposer un entretien « non contraignant » qui aura pour but de « déterminer les raisons de l'absence de mobilité ». Mais à part ça, sentez-vous libres !



AGRAF : une nouvelle offre « avantageuse » en 2020 ?

L'expérimentation de la tarification au plat unique est imposée dans les restaurants Daumesnil et Diderot malgré la forte opposition des syndicats. L'évolution présentée par l'AGRAF permet de choisir une troisième option en plus des deux déjà existantes : un seul plat avec une diminution d'à peine 0,90 € sur le tarif du plateau traditionnel (un plat + deux périphériques). De plus, 3 niveaux de tarif par catégorie (entrée, plat, fromage ou dessert) en relation avec le prix d'achat sont mis en place. Pour les autres restaurants, la tarification au plateau demeure pour 2020, mais au-delà ? En fonction des choix, le tarif est du simple au double d'un repas à l'autre.

Cette solution va à l'encontre d'une offre d'alimentation équilibrée à tarif social pour toutes et tous !

Coup de griffe lexical



Pour être dans le vent, l'administration tente de se réappropriier des mots à la mode. Le problème c'est que les mots ont un sens et que, souvent, derrière il y a aussi des concepts !

Par exemple, **concertation**.

Beaucoup utilisé dans les villes ces dernières années pour faire participer les habitant-e-s, dans le cadre de la démocratie locale, à la production des décisions les concernant. Depuis des années des sociologues, des décideurs, des citoyen-ne-s réfléchissent à une démocratie participative qui fonctionne vraiment. Et malgré cela, tout reste encore très imparfait.

Pourtant, quand l'administration de Bercy se met en tête de faire de la « concertation », elle fait comme si tous ces travaux et cette réflexion n'avaient jamais existé.

Bien sûr, pour habiller la « concertation à la mode bercyenne », il y a plein de réunions, des jolies présentations et plein de « mots-concepts » (« accroître l'efficacité », « optimiser le fonctionnement », « renforcer la performance »)...

Mais ça n'est pas pour autant que les agent-e-s peuvent avoir la moindre influence sur ce qui a déjà été décidé... Il s'agit juste de porter à leur connaissance les projets déjà actés par ailleurs.

Dans ces cas-là, ce n'est que de l'information ou de la communication. Mais certainement pas un processus durant lequel les personnes concernées peuvent donner leur avis et surtout, surtout, que cet avis soit pris en compte.

Au bout du compte, de cette soi-disant concertation il ne reste jamais grand-chose, si ce n'est des agent-e-s qui ont le sentiment d'avoir été pris pour des... concertés !

Sud Centrale
Solidaires finances

**vous souhaitez
une excellente année**

2020



Et si vous nous contactez ?

Votre poste est supprimé ? Vous rencontrez des difficultés professionnelles ?

Vous avez envie de vous engager ?

Nous sommes à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

Syndicat Sud Centrale Solidaires

Tél. : 01 53 18 73 21

Bâtiment Vauban - Nord 1 - Pièces 0062 - 0064 - 0069 - 0073

syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - www.sudcm.org